

No 221

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

POUR LA PAIX

Déclarations et manifestations
des catholiques de divers pays

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction :
SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration :
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1932

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1A. L'Ecole Sociale Populaire R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- *1. L'Organisation ouvrière catholique en Hollande R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2^e édition 1913) Arthur SAINT-PIERRE
- *3. De l'Education du sens social R. P. LEROY, S. J.
- *4. Comment protéger notre jeunesse: les patronages R. P. PICHÉ, P. S. V.
- *5. La Fédération Saint-Jean-Baptiste Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
- *6. « Le Foyer » et ses œuvres Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S.
- *7. La Caisse populaire — I Alphonse DESJARDINS
- *8. La Lutte antisocialiste dans la province de Québec, depuis 1906 R. P. HUGOLIN, O. F. M.
- *9. Le Logement de la famille ouvrière — I Abbé GOUIN, P. S. S.
- *10-11. Le Logement de la famille ouvrière — II Abbé GOUIN, P. S. S.
- *12. La Caisse populaire — II Alphonse DESJARDINS
- *13. Le Mouvement mutualiste dans Québec J.-B. SAINT-ARNAUD
- *14. Le Cercle ouvrier R. P. L. HUDON, S. J.
- *15. L'Encyclique « Rerum novarum » S. S. LÉON XIII
- *16. Les Œuvres nécessaires R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
- *17. L'Eglise et les associations ouvrières Henri BEAUVAIS
- 18-19. Contre l'alcool Dr Joseph GAUVREAU
- 20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam Abbé GOUIN, P. S. S.
- *22. L'Organisation professionnelle Arthur SAINT-PIERRE
- *23. Réformes scolaires V.-E. BEAUPRÉ
24. Le Clergé et les études sociales R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- *25. Le Travail chrétien Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
- *26. La Lettre sur le « Sillon » S. S. PIE X
- *27-28. La Cour Juvenile Abbé GOUIN, P. S. S.
- *29. La Goutte de lait Dr Joseph GAUVREAU
- *30. La Fédération américaine du Travail Arthur SAINT-PIERRE
30. L'Utopie socialiste — I XXX
31. Le Val des Bois DOMBRAY-SCHMITT
- *32. Conseils aux ouvriers canadiens Chanoine DESGRANGES
33. Les Ecoles maternelles R. P. DALY, C. SS. R.
- *34-35. L'Eglise et le progrès social Chanoine DESGRANGES
- 36-37. Le Devoir social Arthur SAINT-PIERRE
38. L'Utopie socialiste — II Arthur SAINT-PIERRE
39. Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique R. P. GUILLLOT, C. SS. R.
40. Les Syndicats socialistes et neutres R. P. TRUDEAU, O. P.
41. L'Eglise et l'Organisation ouvrière Abbé Edmour HÉBERT
- *42-43. Le Comte Albert de Mun Arthur SAINT-PIERRE
- 44-45. Le Socialisme Abbé Edmour HÉBERT
46. A propos d'immunités R. P. GONTHIER, O. P.
- *47. La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C. R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
- 48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique R. P. RUTTEN, O. P.
50. La Désertion des campagnes R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
51. Les Avantages de l'agriculture R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
- *52. Les Cercles d'études féminins Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
- 53-54. Le Règne social du Sacré Cœur Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif Anatole VANIER
- 56-57. L'Œuvre de vacances des grèves Abbé GOUIN, P. S. S.
- *58. Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
59. Le Clergé et les œuvres sociales R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. L'Esprit chrétien dans la famille et la société R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- *61. Projet de colonisation R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
- 62-63-64. Vers les terres neuves R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
- La Question sociale et nos devoirs — I R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- La Question sociale et nos devoirs — II R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- La Question sociale et nos devoirs — III R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. Hygiène du logement Dr J.-A. BAUDOUIN
- 72-73. Albert de Mun et le devoir social Abbé GOUIN, P. S. S.

Pour la paix

Dans sa Lettre apostolique *Nova impendit* du 2 octobre 1931, S. S. Pie XI renouvelait en ces termes l'exhortation au rapprochement des nations :

« Par ailleurs, et Nous le déplorons, comme cette très grande crise est d'une part la conséquence d'une rivalité plus âpre entre les nations et, d'autre part, la cause d'énormes dépenses publiques, et comme ce double fléau provient, et non en dernier lieu, de la poursuite excessive et tous les jours plus aiguë de préparatifs militaires et d'armements, Nous ne pouvons Nous abstenir de renouveler le grave avertissement de Notre prédécesseur (exhortation *Dès le début*, 1^{er} août 1917) et le Nôtre (alloc. du 24 décembre 1930; Lettre apostolique *Con vivo piacere* du 7 avril 1922), déplorant qu'on ne l'ait pas encore heureusement mis en pratique. Nous vous exhortons donc instamment, vénérables Frères, à vous employer à éclairer les esprits par les moyens les plus pratiques comme la prédication et la presse et à façonner les cœurs suivant les préceptes plus sûrs de la raison humaine et de la loi chrétienne. »

Ces paroles ont déterminé d'excellentes initiatives en faveur de la paix chez les catholiques de plusieurs pays. Nous reproduisons ici quelques-unes des déclarations les plus importantes. Elles feront mieux connaître la doctrine catholique sur ce sujet de première actualité.

I.—Déclaration de la Ligue des catholiques français pour la justice et la paix internationales¹

La Ligue des catholiques français pour la justice et la paix internationales, en son nom et au nom des grandes organisations catholiques françaises qui l'honorent de leur collaboration et de leur affiliation, prend pour mot d'ordre les augustes recommandations du Souverain Pontife Pie XI, en sa Lettre apostolique *Nova impendet*, du 2 octobre 1931, invitant les nations contemporaines à réduire, sous les garanties de la justice et du droit, leurs armements et leurs charges militaires et à coopérer loyalement contre les périls et les désastres grandissants des jours actuels, aux tâches nécessaires de la paix, du bien général et de la concorde commune.

Ces paroles de Pie XI continuent exactement la tradition des enseignements que les Pontifes romains ont fait entendre, dans le même ordre d'idées, à toutes les époques de l'histoire, mais plus spécialement au milieu des circonstances angoissantes que traversent l'Europe et l'univers, depuis un demi-siècle, sous le régime de la course aux armements, avec ses mobilisations géantes et ses perfectionnements de plus en plus redoutables. Léon XIII, en 1889, en 1894, en 1899; Pie X en 1911 et en 1914; Benoît XV, durant toute la période tragique de 1914 à 1918; Pie XI enfin, durant chacune des neuf dernières années, ont rappelé avec éclat aux gouvernants et aux gouvernés de tout l'univers les principes de justice et de charité, les leçons divines de l'Évangile, les institutions historiques du catholicisme, les obligations sacrées

1. Cette déclaration, lue le 27 novembre 1931 à la Conférence publique du Trocadéro, avait été approuvée par S. Ém. le cardinal Verdier.

de la conscience chrétienne et de la moralité humaine, touchant la pacification et la coopération internationales avec toutes leurs conséquences pratiques, possibles et opportunes, au nom de la suprême sagesse et du suprême amour du Père qui est dans les cieux.

Assurément, la limitation et la réduction proportionnelles des armements comportent des problèmes techniques, éminemment scabreux, dont l'étude et la solution incombent aux conducteurs temporels des peuples, sous leur responsabilité propre. Mais les pasteurs de l'Église, sans aucune intervention dans le choix des méthodes ni dans la marche prudente des travaux techniques, nous ont clairement marqué les principes généraux, principes d'ordre moral et spirituel, qui doivent inspirer, au nom du bien commun de l'univers, l'action des dirigeants de la vie internationale, ainsi que la légitime requête des élites et des multitudes pour la sauvegarde de la paix.

Nous tenons à signaler l'exacte concordance entre le message pacificateur du Pape Benoît XV, en date du 1^{er} août 1917, et la charte aujourd'hui consacrée des rapports internationaux: à savoir le pacte de la Société des Nations, qui est incorporé tout entier, en chacun des traités, aujourd'hui en vigueur, de Versailles, de Saint-Germain, de Neuilly et de Trianon, traités dont nous voulons le respect loyal dans leur lettre, dans leur esprit, et, au surplus, dans les propres limites qu'eux-mêmes ont judicieusement circonscrites.

Benoît XV réclamait, en effet, la réduction des armements, avec les institutions permanentes d'arbitrage international et les garanties de sécurité pour la sanction nécessaire du droit des gens.

Il faut conclure, déclarait Benoît XV, un juste accord de tous pour la diminution simultanée, réciproque, des armements, selon des règles et des garanties à établir, dans

la mesure nécessaire et suffisante au maintien de l'ordre public en chaque État.

L'article 8 du pacte de la Société des Nations parle à son tour de *réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune*, en « tenant compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque État », comme seraient évidemment les obligations de défense coloniale.

Benoît XV voulait que l'on substituât au régime de la paix armée le régime permanent et organisé de « *l'arbitrage, avec sa haute fonction pacificatrice*, selon des formes à concerter ».

Les articles 11 à 15 du pacte de la Société des Nations, auxquels s'adjoignent ici des pactes ultérieurs, déterminent précisément les procédures politiques de *médiation*, les procédures internationales d'*arbitrage*, les procédures judiciaires de la *Cour de justice internationale*, qui peuvent répondre à la diversité multiple des hypothèses à prévoir et qui permettent de rendre obligatoire, en cas de conflit international, le recours aux solutions pacifiques.

On doit enfin considérer l'éventualité déplorable et toujours possible d'une transgression coupable des règles du droit des gens par le recours injustifié à une agression guerrière. Il importe au suprême degré de protéger, contre un pareil péril, les peuples de bonne foi. Benoît XV parlait donc des *sanctions à déterminer contre l'État qui refuserait, soit de soumettre les questions internationales à l'arbitrage, soit d'en accepter les décisions*.

Et l'article 16 du pacte de la Société des Nations pose le principe de l'*assistance mutuelle* de tous les signataires du pacte pour porter immédiatement secours à la puissance attaquée injustement. Il prévoit des coercitions morales, économiques et militaires pour la solidarité dans la revanche du droit. Beaucoup reste à faire pour tra-

duire en actes un pareil système tutélaire de la paix. Néanmoins, nul doute ne saurait exister sur la voie dans laquelle doit s'engager le noble effort pacificateur du monde civilisé.

Voilà en quel sens et sous quelles garanties les catholiques français, membres de la Ligue, ardemment dévoués à la justice et à la paix, saluent avec sympathie le prochain labeur de la conférence internationale pour la limitation et la réduction proportionnelle des armements.

Selon les paroles des Papes, et d'accord avec les traités internationaux en vigueur, ils réclament avec énergie et espérance *qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit.*

II. — Déclaration des catholiques de Grande-Bretagne¹

AVANT-PROPOS DE S. ÉM. LE CARDINAL BOURNE

Le résumé que voici de l'enseignement du Saint-Siège était fort nécessaire, et s'affirmera extrêmement utile. Les catholiques savent que l'Église a fait beaucoup pour promouvoir la paix du monde, qu'elle a émis des affirmations très nettes sur ce sujet, et qu'elle aurait pu sauvegarder la bonne entente internationale, si seulement on avait écouté sa voix. Mais quand ils désirent citer chapitre et verset à l'appui de leur doctrine, ils sont souvent incapables de le faire. Ils se souviennent que les papes ont parlé et écrit en ce sens; ils se rappellent les noms de quelques-uns d'entre eux, mais ils sont incapables de trouver les mots exacts qui ont été écrits ou prononcés, de dire quand et où ces déclarations ont été rendues publiques.

En dehors de la communauté catholique, l'ignorance de cette doctrine est universelle. Les prélats de l'Église établie, encore remplie de l'idée traditionnelle que l'Angleterre est une sorte de guide moral ou de centre pour le monde entier, les chefs non conformistes, qui refusent de se tourner vers Rome, les hommes d'État, dont le point de vue insulaire dénature si souvent la politique étrangère du pays, parlent et agissent dans l'ignorance ou l'oubli de l'enseignement constant et des instructions répétées du Siège apostolique. On ne sut pas apprécier la sagesse prévoyante de Benoît XV, quand il signalait comment on aurait pu conjurer presque toutes les terribles conséquences de la guerre.

1. Document lu le 27 novembre 1931 à la réunion tenue à la Westminster Cathedral-Hall, à Londres, par l'Union catholique d'Études internationales de Grande-Bretagne.

Il n'est pas trop tard pour apprendre. Ainsi, à l'avenir, les maux qui dérivent de la guerre pourront être diminués. Cette déclaration facilitera l'étude de la doctrine, et ôtera toute excuse à l'ignorance et à ses nuisibles effets.

Francis, Cardinal BOURNE,
Archevêque de Westminster,

Fête de Tous les Saints, 1931.

« PAX CHRISTI IN REGNO CHRISTI »

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LE DÉSARMEMENT

La convocation d'une conférence universelle chargée d'examiner la question de la réduction et de la limitation des armements a concentré les pensées du monde entier sur ce problème d'importance primordiale. C'est donc plus que jamais le devoir des catholiques de rappeler et de faire connaître la tradition chrétienne et les directives que le Saint-Siège a données récemment au sujet du désarmement, directions qui, si elles étaient suivies par les gouvernements et par les peuples, amèneraient la réalisation des buts de la conférence.

I. *La charité chrétienne dans la vie internationale.*—En premier lieu, la charité chrétienne doit prévaloir entre les États, comme dans la vie privée et la vie nationale. Car la paix est le résultat de la charité. Il n'existe aucun autre moyen de faire disparaître la peur et la méfiance qui sont elles-mêmes la cause essentielle de la course aux armements.

Par la prière, par leur influence personnelle et par leur contribution à la vie nationale dans les différents pays, les catholiques ont le devoir spécial de promouvoir la bonne volonté et la confiance internationales. C'est là « l'apostolat de la paix » auquel S. S. le Pape Pie XI a appelé le clergé comme les fidèles dans son Allocution de Noël 1930.

« La meilleure garantie de tranquillité, a-t-il écrit en 1922, n'est pas une forêt de baïonnettes, mais la confiance mutuelle et l'amitié. »

II. *Le désarmement et l'arbitrage.* — L'Église a, de tradition immémoriale, affirmé qu'on ne peut recourir aux armes que pour une juste cause et en dernier ressort. Or, puisqu'il existe une société naturelle des nations, l'usage des armements nationaux ne peut se justifier que pour la défense et le rétablissement de l'ordre dans l'intérieur de cette société, ordre dans lequel chacun a des droits et chacun des devoirs qui s'appellent. La défense contre une agression, qui est en elle-même une violation de l'ordre, et les exigences de la justice, quand une grave injustice a été commise envers une nation, ont été traditionnellement exposées comme de justes causes des guerres entreprises par les princes; mais cette dernière cause était soumise à de strictes conditions, dont l'une était qu'il n'existait aucun tribunal suprême qui puisse assurer la restitution et opérer un règlement juste du différend. On ne peut nier que la création d'une Cour permanente de justice internationale et d'autres tribunaux pour le règlement des différentes sortes de conflits internationaux est un fait qui doit modifier le droit des États de recourir à la guerre et de se préparer à la guerre.

III. *Le désarmement et les sanctions.* — Les méthodes établies de consultation et de coopération internationales, et le devoir qui incombe à la plupart des États, en vertu de leurs obligations contractuelles, de s'unir par une action commune, en vue de résister à l'agresseur et de le repousser offrent la possibilité à chaque membre de la Société des Nations, en rendant plus improbable l'éventualité d'une guerre de défense contre un envahisseur, de diminuer l'importance de ses propres armements et d'alléger le fardeau financier qu'ils entraînent. D'autre part, la rivalité des armements, dans la mesure où elle est une cause de désu-

nion entre les peuples chrétiens, affaiblit leur résistance vis-à-vis des ennemis de l'ordre social et de la civilisation chrétienne.

IV. *L'obligation morale d'observer la parole donnée.*—Ce sont là les raisons en faveur de la réduction et la limitation des armements, telles qu'elles résultent de la loi naturelle. Comme nous le verrons d'après les déclarations pontificales citées plus loin, les catholiques ont un motif de plus pour désirer une réduction générale. Car c'est un principe fondamental de la morale internationale renforcée par la tradition chrétienne, qu'on ne doit pas violer la parole donnée. Le Pape Benoît XV a préconisé une réduction générale, simultanée et réciproque des armements; telle a été la mesure que se sont engagées à prendre les puissances alliées et associées à la conférence de la paix de 1919, et dans les traités de paix. Une promesse définie a été faite par eux aux puissances vaincues, à savoir que les très sévères réductions imposées à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Hongrie et à la Bulgarie, n'étaient que le commencement de cette réforme générale. Il appartient donc aux catholiques d'insister, au nom de la moralité et de l'honneur national, pour que cette promesse soit tenue.

V. *Enseignements pontificaux.*— Les principales déclarations faites par les Papes, au cours des cinquante dernières années, quant au danger de la course aux armements, cause de la guerre; les raisons de souhaiter une réduction des armements; la place que cette mesure doit prendre dans l'organisation de la société internationale, sont les suivantes:

Léon XIII (Allocution *Nostis errorem*, du 2 février 1889): « Rien n'est donc plus important que de détourner de l'Europe le danger de la guerre; et ainsi tout ce qu'on fait dans ce but doit être considéré comme une œuvre de salut public.

« ... La multiplication menaçante des armées est plus propre à exciter qu'à supprimer les rivalités et les soupçons; elle trouble les esprits par l'attente inquiète des désastres à venir et offre ce réel inconvénient qu'elle fait peser sur les peuples des charges telles qu'on peut se demander si elles ne sont pas encore plus intolérables que la guerre elle-même. »

Léon XIII (Encyclique *Praeclara gratulationis*, du 20 juin 1894): « Nous avons devant les yeux la situation de l'Europe. Depuis nombre d'années déjà, on vit dans une paix plus apparente que réelle. Obsédés de mutuelles suspicions, presque tous les peuples poussent à l'envi leurs préparatifs de guerre. L'adolescence, cet âge inexpérimenté, est jetée, loin des conseils et de la direction paternelle, au milieu des dangers de la vie militaire. La robuste jeunesse est ravie aux travaux des champs, aux nobles études, au commerce, aux arts, et vouée, pour de longues années, au métier des armes. De là, d'énormes dépenses et l'épuisement du trésor public; de là, encore, une atteinte fatale portée à la richesse des nations, comme à la fortune privée: et on en est au point que l'on ne peut porter plus longtemps les charges de cette paix armée. Serait-ce donc là l'état naturel de la société? Or, impossible de sortir de cette crise, et d'entrer dans une ère de paix véritable, si ce n'est par le secours bienfaisant de Jésus-Christ. »

Pie X (Lettre au délégué apostolique aux États-Unis, du 11 juin 1911): « Promouvoir la concorde des esprits; refréner les instincts belliqueux; écarter les dangers de la guerre et même supprimer les soucis de ce qu'on a coutume d'appeler la paix armée, c'est une très noble entreprise, et tout ce qui tend à ce résultat, même sans atteindre immédiatement et complètement le but désiré, constitue néanmoins un effort glorieux pour ses auteurs et utile à

l'intérêt public. Et cela est vrai spécialement à l'heure présente...

« C'est pourquoi nous nous réjouissons sincèrement d'une entreprise qui doit être approuvée par tous les honnêtes gens, et très volontiers Nous accordons l'adhésion et l'appui de Notre autorité à ceux qui, très heureusement inspirés, coopèrent à cette œuvre. »

Benoît XV (Encyclique *Ad beatissimi*, du 1^{er} novembre 1914): « Pussions-Nous être entendu par ceux qui ont en mains les destinées des peuples! Il y a, sans nul doute, d'autres voies, d'autres moyens, qui permettraient de réparer les droits, s'il y en a eu de lésés. Qu'ils y recourent, en suspendant leurs hostilités, animés de droiture et de bonne volonté. C'est Notre amour pour eux et pour toutes les nations qui Nous fait parler ainsi, nullement Notre propre intérêt. Qu'ils ne laissent pas tomber dans le vide cette prière d'un père et d'un ami... »

« ... Et d'abord, lorsqu'il descendit du ciel, précisément pour rétablir parmi les hommes le règne de cette paix, détruite par la jalousie de Satan, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne voulut pas d'autre fondement pour cette restauration que celui de la charité. »

Benoît XV (Lettre aux chefs des États en guerre, du 1^{er} août 1917): Le Pape invitait les Gouvernements belligérants à prendre en considération les points suivants « qui semblent offrir les bases d'une paix juste et durable »:

« Tout d'abord, le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit, d'où un juste accord pour la diminution simultanée et réciproque des armements, selon des règles et des garanties à établir, dans la mesure nécessaire et suffisante au maintien de l'ordre public en chaque État; puis, en substitution des armées, l'institution de l'arbitrage, avec sa haute fonction pacificatrice, selon des normes à concerter et des sanctions à déterminer, contre

l'État qui refuserait soit de soumettre les questions internationales à l'arbitrage, soit d'en accepter les décisions. »

Benoît XV (Encyclique *Pacem Dei Munus pulcherrimum*, du 23 mai 1920): « Ainsi, lorsque tout sera rétabli suivant l'ordre de la justice et de la charité et que les nations seront réconciliées, il est très désirable, vénérables Frères, que tous les États, écartant tous leurs soupçons réciproques, s'unissent pour ne plus former qu'une société, ou mieux qu'une famille, tout ensemble pour la défense de leurs libertés particulières et le maintien de l'ordre social. Cette Société des Nations répond — sans faire état d'une foule d'autres considérations — à la nécessité généralement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les États ne peuvent plus longtemps porter l'écrasant fardeau, rendre impossible dans l'avenir des guerres aussi désastreuses, ou au moins retarder la menace le plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses frontières légitimes, son indépendance en même temps que l'intégrité de son territoire. »

Pie XI (Lettre à l'archevêque de Gênes, du 7 avril 1922): « Si dans le fracas même des armes, suivant la belle devise de la Croix-Rouge: *Inter arma caritas*, doit régner la charité chrétienne, cela se doit vérifier d'avantage encore, une fois les armes déposées et les traités de paix signés; d'autant plus que les haines internationales, triste héritage de la guerre, tournent au désavantage des peuples vainqueurs eux-mêmes et préparent pour tous un bien redoutable avenir; car il ne faut pas oublier que la meilleure garantie de tranquillité n'est pas une forêt de baïonnettes, mais la confiance mutuelle et l'amitié. »

Pie XI (Lettre apostolique *Nova impendit*, du 2 octobre 1931): « Et puisque la course effrénée aux armements est sans nul doute, d'une part, un effet de la rivalité des peuples, et, d'autre part, la cause de la dépense de res-

sources énormes soustraites à la fortune publique et, par conséquent, non la dernière cause de l'extraordinaire crise présente, Nous ne pouvons Nous abstenir de renouveler l'avertissement sage de Notre prédécesseur, regrettant qu'il n'ait pas été écouté jusqu'ici, et Nous vous exhortons tous, ô vénérables Frères, à vous employer par tous les moyens de prédication et de parole imprimée dont vous disposez, à éclairer les esprits et à ouvrir les cœurs, conformément aux lois les plus sûres de la droite raison et plus encore de la loi chrétienne. »

VI. — C'est dans l'esprit de cet enseignement donné par les Souverains Pontifes que les catholiques de toutes nationalités doivent chercher, par la prière, et par l'action, à promouvoir un accord international pour la réduction générale des forces armées du monde.

III. — Allocution de l'archevêque de Munich, S. Ém. le cardinal Faulhaber¹

*Bienheureux ceux qui préparent la
paix! Ils seront appelés enfants de Dieu.*

MATTH., V, 9.

Une heure historique a sonné pour l'idée de la paix. Il y a quelques jours, en la fête de la Purification de Marie, s'est ouverte à Genève, devant les représentants de soixante-quatre États, la première grande Conférence du Désarmement, qui a pour but de limiter les armements immenses pour la guerre terrestre, maritime et aérienne, et de délivrer peu à peu le monde de la folie d'une guerre moderne. Nous sommes reconnaissants aux postes radio-phoniques allemands d'avoir transmis le discours d'ouverture, et d'avoir ainsi marqué pour notre peuple l'importance de l'heure. Ce moment est en effet aussi grand que celui où fut institué à La Haye un Tribunal de la paix, que celui où la Société des Nations fut fondée comme centre d'élaboration de la paix, aussi grand que celui où, en 1917, le Pape Benoît XV réclama le désarmement réciproque et un tribunal d'arbitrage, et que celui où, en 1928, le Pacte Kellogg prononça la mise au ban de la guerre.

Sur toute la terre, les yeux sont aujourd'hui tournés vers Genève, la ville de saint François de Sales, la ville où est née la Croix-Rouge. Bien que nous n'ayons point d'espoirs exagérés, il est certain cependant que la discussion publique est désormais ouverte au sujet de la paix mondiale, et que la conscience du monde est maintenant réveillée. Même si la Conférence se sépare sans avoir pleinement rempli la tâche gigantesque qui lui échoit dans

1. Ce discours a été prononcé à la messe célébrée le 7 février 1932, à l'occasion de la Conférence du Désarmement.

l'histoire du monde, la question du désarmement restera constamment posée. Sans doute, il est tragique que cette conférence de la paix à Genève coïncide par sa date avec les actions guerrières et les batailles en Extrême-Orient, et que le tonnerre que font retentir les canons des navires de guerre japonais et des bombes aériennes semble comme un accompagnement lointain aux discours de paix qu'on prononce à Genève. Cela montre précisément combien la conférence du désarmement est nécessaire.

A une pareille heure, il n'est pas suffisant d'écouter, assis dans son fauteuil, les comptes rendus radiophoniques sur la conférence de Genève, ou d'en lire les nouvelles dans les journaux. Aux travaux pour la paix, nous devons joindre nos prières pour la paix. La foi nous dit que Dieu gouverne le monde et qu'Il donne aux gouvernements l'intelligence de cette parole: « Je médite des pensées de paix » (Jér., XXIX, 11). Nous savons en outre que celui qui prie est dans les conseils de Dieu. Nous, les contemporains de la dernière guerre, nous avons vécu dans toute son horreur la détresse d'une guerre moderne, et nous avons bu jusqu'à la lie le calice de l'amertume. Plus que d'autres époques, nous devons joindre les mains pour prier en faveur de la paix, et travailler à construire des ponts, à créer la conciliation entre les peuples, afin que soit épargnée aux peuples une catastrophe comme celle de la dernière guerre mondiale, et que le désarmement fasse un sérieux progrès. C'est dans cet esprit que je vous ai convoqués aujourd'hui à la sainte messe, pour gravir avec moi la montagne de la béatitude: « Bienheureux ceux qui préparent la paix. »

Nous vivons à un tournant de l'histoire, et dans la question de guerre ou paix s'accomplira, comme dans d'autres questions, une transformation des esprits. Il faut que l'opinion publique apprenne et évolue, ce qui, du reste, ne se passera pas sans heurt. Le désarmement

militaire doit être précédé du désarmement moral. L'auréole de l'uniforme et des parades militaires a pâli. Les anciens chants guerriers, on peut les reléguer avec la ferraille dans les musées de la guerre. L'héroïsme des armes n'est pas la seule forme d'existence héroïque. La morale théologique de la guerre parlera elle aussi un nouveau langage: elle restera fidèle à ses anciens principes, mais quant au caractère licite de la guerre, elle tiendra compte des faits nouveaux.

Il y a particulièrement trois faits qui créent une nouvelle éthique de la guerre. Le premier précède le début d'une guerre, le deuxième se passe pendant la guerre, et le troisième après la guerre moderne.

Le premier fait précède le début d'une guerre. En effet la technique moderne des communications rend possible, par le téléphone et par T. S. F. ou même par avion, de faire appel en vingt-quatre heures à la commission de paix de la Société des Nations ou au tribunal d'arbitrage international, et de les convoquer pour régler pacifiquement un litige entre deux peuples avant qu'il ne se règle par les armes et dans le sang. La nouvelle technique des communications est devenue un instrument de paix tel qu'il n'en existait pas aux époques précédentes. Dans le passé, on pouvait plus facilement croire de bonne foi qu'il s'agissait d'une campagne militaire juste et inévitable. Aujourd'hui, avant de partir en campagne, il faut tout essayer pour arranger un différend et éviter une guerre.

Le deuxième fait se passe pendant la guerre. En effet la technique moderne de la guerre a pris, spécialement dans la guerre des gaz et la guerre aérienne, des formes qui ne sont plus humaines, et encore moins chrétiennes. Les nouvelles machines de guerre transforment en quelques heures des pays entiers en champs de bataille, des villes entières en monceaux de décombres, et tuent tout

ce qui vit, depuis le nourrisson au berceau jusqu'au malade à l'hôpital. Une guerre faite avec une telle technique doit mourir de son perfectionnement même.

Le troisième fait se place après la guerre. Les répercussions d'une guerre moderne sont si terribles qu'elles sont hors de toute proportion avec le bien du peuple que l'on veut protéger ou réaliser par la guerre. C'est ce que nous voyons dans notre propre peuple, où nous trouvons une détresse économique qui épuise toutes ses forces, des charges fiscales qui l'écrasent, et une division des esprits qui peut conduire au désespoir. Il s'y ajoute qu'aujourd'hui l'effondrement économique des vaincus se répercute sur les vainqueurs, et que la défaite militaire d'un peuple entraîne la défaite économique de l'un et de l'autre. Ainsi une guerre moderne atteint aussi durement le vainqueur que le vaincu. Politiquement, chaque État est obligé de sauvegarder sa souveraineté et de mener sa vie autonome, mais économiquement les peuples européens sont liés et solidaires, et obligés de compter les uns sur les autres. La nouvelle éthique de la guerre en déduit la loi suivante:

Les conditions d'une guerre licite sont beaucoup plus rarement réalisées qu'autrefois, parce qu'aujourd'hui toute guerre ébranle gravement l'économie mondiale tout entière. Il faut donc que de toutes parts soit entreprise avec bonne volonté l'œuvre du désarmement.

On nous demandera: Pourquoi votre morale déclarait-elle autrefois la guerre permise?

Réponse: Parce qu'autrefois ces faits, les bases de la nouvelle éthique de guerre, n'étaient pas réalisées. Autrefois, on ne pouvait pas, comme aujourd'hui, tenter à la dernière heure, avant que la guerre éclate, un règlement pacifique. Autrefois la technique de destruction n'avait pas à beaucoup près l'ampleur actuelle. Autrefois

la guerre, par ses conséquences, atteignait sans doute les vaincus, mais n'éprouvait pas les vainqueurs aussi durement qu'aujourd'hui.

On demandera encore à celui qui prêche la paix: Que dites-vous du fait que l'Allemagne est désarmée et sans défense, pendant que les autres peuples arment à l'envi?

Réponse: Selon le droit naturel et le droit des gens, les peuples ont tous les mêmes droits, et par conséquent l'Allemagne elle aussi a le droit d'être garantie contre une attaque sanglante. Pourtant l'égalité de droits entre les peuples ne sera pas établie en réarmant l'Allemagne désarmée, et en l'entraînant dans une course à des armements toujours nouveaux, mais en désarmant les peuples armés et surarmés. Il faut reléguer comme un vieux bateau de guerre hors d'usage le vieux proverbe: « Si tu veux la paix, prépare la guerre. » Les armements sans fin pendant la paix ne protègent pas contre la guerre et n'assurent pas la paix. La course aux armements crée une situation où les peuples sont constamment prêts à la guerre; or, entre être prêt pour la guerre et commencer à se battre, il n'y a pas loin. Ce qu'on appelle aujourd'hui être prêt à la guerre, c'est déjà une guerre tacite et une charge financière aussi lourde qu'une guerre d'autrefois. Au lieu de dire: « Prépare la guerre », nous disons aujourd'hui: « Si tu veux la paix, prépare la paix! »

Oremus! Prions: « Donne-nous la paix, Seigneur, à notre époque. » Rassemblons une armée de fidèles pour prier! Il faut que les femmes et les enfants entrent aussi comme soldats dans cette armée de la paix. Les prêtres diront à l'autel: « Épargne, Seigneur, une nouvelle guerre à ton peuple! » Les enfants de Dieu, dans les monastères, prieront eux aussi avec une foi qui transporte les montagnes. En effet, des montagnes de difficultés font obstacle à la paix des peuples. Je vous indique pour vos prières une triple intention. Priez pour que l'idée de paix de-

vienne triomphante! La paix dans les âmes, la paix assurée dans la vie de chaque peuple, et la paix entre les peuples. Il faut réveiller la conscience du monde. Il faut que chacun se sente pour une part responsable d'empêcher que des flots de sang et de larmes ne coulent à nouveau. Priez en second lieu pour que les rapports entre les peuples deviennent pacifiques, que partout règne la volonté sincère de régler pacifiquement les litiges. Des peuples qui, aujourd'hui encore, ont peur de la paix au lieu d'avoir peur de la guerre, devraient être rayés du nombre des peuples civilisés. Il faut que l'olivier croisse, croisse encore, et, pareil à l'arbre du livre de Daniel, étende sur tous les peuples ses rameaux, symbole de la paix. Priez troisièmement à cette intention que se lèvent beaucoup d'hommes et de femmes ayant le courage de porter haut le rameau de la paix et de se tendre les mains par-dessus les frontières. La « Ligue des Catholiques allemands pour la paix » veut rassembler dans ses rangs ces apôtres et ces combattants de la paix.

Oremus! Prions! Le psaume XLV, dans sa vision apocalyptique, a vu la paix mondiale et a reconnu en elle un présent de Dieu. « Venez et voyez les œuvres du Seigneur, les œuvres merveilleuses qu'Il a accomplies sur la terre! Il met fin aux guerres jusqu'aux confins du monde. Il brise les arcs, détruit les armes et brûle les boucliers dans le feu. » (Ps. XLV, 9.) Le Dieu des armées ôte donc les armes des mains des peuples et nous donne la paix comme un présent de sa grâce. Mais comme toutes les grâces de Dieu, celle-ci exige la collaboration des hommes. La paix ne tombe point du ciel comme la neige. Il ne suffit pas de la souhaiter. On ne la crée point par de grands discours, ni même seulement par les décisions de la Conférence du Désarmement. Il faut que nous luttons et que nous priions pour obtenir cette grâce.

Comment pourrait-on adresser à l'Église le reproche de n'avoir pas fait assez pour la paix ? Le Pape des années de guerre, Benoît XV, a sans cesse élevé la voix, sans cesse pris des initiatives de paix ; en 1917, il a réclamé le désarmement réciproque et un tribunal d'arbitrage, et il nous a donné une prière pour la paix, une prière pour la paix pendant la guerre qui pût facilement être transformée en une prière pour la paix pendant la paix. Le Pape Pie XI a toujours tenu sa devise : « La paix du Christ dans le royaume du Christ. »

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés dans une grande communauté catholique de prière autour de l'autel divin. Dans d'innombrables églises et cathédrales, en Allemagne, en France, en Suisse, et à Genève même, on célèbre en ce jour des offices pour la paix. Un doux arc-en-ciel s'étend aujourd'hui sur les peuples. A chaque messe, on prie pour la paix. Soulignez ces passages dans vos missels. Nous célébrerons souvent encore la sainte messe à cette intention et nous élèverons le calice contenant le Sang du Christ, afin que nous soyons épargnés les flots de sang que répand la guerre. Nous le ferons d'abord les dimanches qui suivent les vendredis du Sacré Cœur. Dans le Cœur de Jésus est déposé ce testament sacré : « Je vous laisse la paix. » (S. Jean, XIV, 27). Seigneur, aidez-nous à exécuter votre testament ! Reine de la Paix, priez pour nous ! Amen !

Manifestation catholique à Genève

Le 2 février 1932 s'ouvrait à Genève la Conférence pour la limitation et la réduction des armements.

Le dimanche suivant, une manifestation catholique se déroulait le matin dans l'église Notre-Dame de Genève, le soir à la salle Carry.

Son but était d'attirer les bénédictions du ciel sur la Conférence, puis de faire connaître au public la position prise par l'Union catholique d'Études internationales.

L'espace nous manque pour reproduire tous les discours. Comme nous avons déjà donné des déclarations émanées de France, d'Angleterre et d'Allemagne, nous nous contenterons des allocutions venant de Suisse, de Yougoslavie, de Belgique et des États-Unis.

ALLOCUTION DE S. EXC. MGR BESSON

Évêque de Lausanne

Le monde est un grand blessé. Tandis qu'il soupire après le calme qui permettrait à ses plaies de guérir, la réalité douloureuse le tient sans cesse en éveil, et des échos lointains, même adoucis par la distance, lui rappellent que le temps du bon repos n'est pas encore venu. C'est pour trouver le remède au mal que des hommes de bonne volonté, représentant un grand nombre de nations, étudient actuellement, à Genève, l'un des aspects les plus brûlants du problème de la paix.

A cette heure solennelle, où les angoisses dépassent presque les espoirs, nous avons voulu, nous catholiques, marquer nettement notre position. Cette position n'est pas celle de naïfs optimistes, qui croient qu'il suffit de se grouper autour d'une table pour résoudre toutes les difficultés: ce n'est pas celle des sceptiques désabusés, qui haussent les épaules, quand d'autres peinent et travaillent; c'est celle des chrétiens, pour qui rien d'humain

n'est étranger, et qui savent que Dieu tient le cœur des gouvernements entre ses mains puissantes, et leur donne, quand il lui plaît, non seulement de terribles leçons, mais aussi des lumières et des secours. D'une part, tout succès véritable exige l'appui divin: c'est pourquoi nous avons commencé notre journée par un office religieux; d'autre part, toute action féconde suppose des idées claires: c'est pourquoi nous avons puisé dans le trésor de notre doctrine quelques principes qu'il fallait affirmer.

L'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, qui a l'honneur de présider cette assemblée, ne remplit aucune mission officielle: il parle en son propre nom. Cependant, il est persuadé que, en invoquant les bénédictions divines sur les efforts accomplis en vue d'une limitation raisonnable et réciproque des armements, il n'est point en désaccord avec le Souverain Pontife qui, si souvent, ces derniers mois, a rappelé l'activité mise par ses prédécesseurs et par lui-même au service de la paix — de la seule paix qui puisse être durable, je veux dire la paix basée sur les enseignements et l'esprit du Christ.

Cette évocation de notre grand Pape me fait songer que, sans y prendre garde, nous célébrons presque un millénaire. Il y a passé neuf siècles, en effet, que, dans des circonstances troublées comme celles où nous vivons, le Pape Benoît VIII forma le gigantesque dessein de proclamer, d'accord avec l'empereur d'Allemagne, Henri II, le roi de France, Robert le Pieux, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, la « Paix universelle ». Rêve magnifique, dont la réalisation ne fut que partielle et de courte durée, mais qui fait le plus grand honneur au pontife qui sut le concevoir.

Ce fut la belle époque où des conciles se réunissaient pour populariser l'idée que tout conflit devait être résolu par le droit et non par la force des armes. Ce fut le point de départ de la Paix de Dieu, puis de la Trêve de Dieu.

Ce fut aussi l'origine de ces curieuses associations diocésaines de la paix, véritables armées pacifiques, dont le rôle était de s'opposer, par tous les moyens possibles, à ceux qui, malgré les décisions, voudraient rouvrir les hostilités. Le chroniqueur clunisien Raoul Glaber, témoin oculaire, décrit en termes émus ces réunions partout organisées, dans le deuxième quart du XI^e siècle, notamment dans le royaume de Bourgogne, c'est-à-dire en nos régions, pour acclamer la paix, les foules enthousiastes accourant aux cris de *Pax! Pax! Pax!* et les évêques levant leurs crosses vers le ciel, comme pour confier à la protection divine la volonté pacifique du peuple tout entier ¹.

Nul n'ignore qu'une des plus mémorables, parmi ces assemblées, fut tenue sur la colline de Monriond, à Lausanne, au temps de l'évêque Hugues, fils du roi Rodolphe. Là, en face des grandes Alpes qui se mirent dans la splendeur de notre lac, au milieu d'un des plus beaux paysages que la Providence ait donnés à l'homme, les archevêques de Vienne et de Besançon, avec tous leurs suffragants, promulguèrent des mesures très précises destinées à maintenir cette paix dont tous, mais d'abord les pauvres, les paysans, les travailleurs, avaient tant besoin ². Nous restons donc bien dans la ligne, dans la ligne séculaire de notre histoire, nous catholiques, en organisant cette manifestation d'aujourd'hui.

Nous nous unissons de grand cœur, par la pensée, par le désir, par la prière, à ces hôtes illustres, venus en nos murs pour délibérer ensemble. Puissent-ils trouver la formule heureuse qui, tout en laissant à chaque État l'armée nécessaire pour garantir sa sécurité, permette de renoncer aux armements excessifs, causes de lourdes et inutiles dépenses, arrive progressivement à remplacer la force matérielle des armes par la force morale du droit, et tourne

1. Rodolphus Glaber, *Historiarum libri*, IV, 15.

1. Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne, *Mém. Doc., Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI, p. 38.

résolument les esprits, non point vers le nationalisme belliqueux, d'inspiration païenne, mais — c'est l'essentielle condition de l'apaisement — vers le vrai patriotisme et tout à la fois vers la fraternité internationale, comme l'Évangile, d'accord avec la raison, le prescrit.

Malgré tant de sujets de crainte, nous gardons nos motifs d'espérer. Et nous saluons avec joie, sur la médaille commémorative de la conférence, le nom de Jésus, qui décorait déjà l'écusson de Genève au moyen âge. Ce rappel du Christ est le plus consolant de tous les augures: ne semble-t-il pas mettre les graves délibérations de ces jours sous le patronage de Celui qui seul peut donner la véritable paix?

ALLOCUTION DE M. JURCEC
(Yougoslavie)

Au nom du Groupement yougoslave de l'*Union catholique d'Études internationales*, section de Ljubljana, j'ai l'honneur de faire connaître la déclaration suivante:

Le christianisme seul est une base solide de relations pacifiques entre différents États. Le christianisme exige le droit pour toutes les nations — petites ou grandes — de vivre et de se développer. La loi naturelle divine est, d'après les principes chrétiens, obligatoire pour les individus aussi bien que pour les unités collectives — nationales ou civiles. C'est pourquoi il n'est permis ni à l'individu, ni à la race, ni à l'État d'abuser de ses forces et moyens, au préjudice des voisins dans la conquête de ses biens temporels.

Le christianisme a, dans le passé, avec la proclamation de la Trêve de Dieu et son action pacificatrice, beaucoup contribué à la réalisation de l'idée du droit sur le territoire de l'État, et ainsi il a contribué foncièrement à la constitution de l'État moderne. La propagation générale de l'humanisme chrétien a eu comme suite la pénétration

de plus en plus forte des principes du droit dans les relations internationales. C'était parcourir une grande phase de développement que d'aboutir aux paroles du Pape Benoît XV qui, en 1917, déclara la grande guerre un grand massacre inutile, en considérant qu'à la place de la force brutale c'est la force éthique du droit qui devait prévaloir. En même temps, le grand Pape pacifique n'a pas omis de préciser les moyens qui devaient assurer le développement pacifique des relations internationales: l'arbitrage obligatoire, le désarmement et la liberté des mers.

L'histoire, l'ancienne et la contemporaine, nous prouve qu'à la source des guerres, c'est le péché de l'égoïsme des États, omnipotents dans leur grandeur, qui violent les droits des petits et des faibles et oublient qu'ils abusent de la loi naturelle divine. Comme sanction de cette loi, la justice divine permet, en dehors d'autres pénitences, aussi la guerre. C'est pourquoi, c'est l'exercice de plus en plus parfait des devoirs chrétiens de charité, de justice et de fraternité qui peut fournir la garantie absolue contre les prochaines guerres. A la base de notre considération sont les paroles de Benoît XV qui dit: « *Nec enim alia est evangelica lex caritatis in singulis hominibus, alia in ipsis civitatibus et populis.* »

Le catholicisme accorde à chaque individu le droit d'existence et de développement; il accorde au menacé le droit de défense, qui doit exister surtout dans les moyens juridiques — dans les cas extrêmes, dans les moyens physiques.

Mais l'esprit militariste actuel du monde est entièrement en opposition avec l'esprit chrétien. A cause de la méfiance réciproque, le patriotisme actuel — en soi justifié — est tombé dans une terrible décadence de la course aux armements, qui crée entre les nations la panique angoissante des prochaines guerres éventuelles. Tout le progrès scientifique et technique de l'humanité est soumis à

un absolutisme des égoïstes nationaux qui, malgré la majesté du progrès, porte de si terribles malheurs à la grande majorité de l'humanité.

Considérant l'offre de Paix de Benoît XV en 1917 et son encyclique *Pacem Dei munus*, nous sommes convaincus qu'il faut éliminer dans l'état actuel de la civilisation toute guerre comme moyen pour la solution des conflits internationaux. C'est pourquoi nous considérons comme très urgent le commencement du désarmement pour la cause de la Paix et le redressement économique du monde.

Mais la condition indispensable pour empêcher la guerre, c'est le désarmement moral. Tout le travail politique actuel sera inutile s'il ne se base pas dans la conscience des masses populaires. Comme catholiques, nous considérons un désarmement réel et public comme nécessaire; nous renouvelons l'appel à une nouvelle croisade pour le rapprochement des catholiques des divers États. Unissons-nous en surveillance pour qu'on ne propage pas dans nos écoles, dans les esprits de la jeunesse, en dehors d'un patriotisme sain et justifié, encore les idées de déconsidération envers les vertus des nations voisines. Au contraire, en leur enseignant les qualités de ces vertus adverses, on doit en rapprocher les nuances de la beauté de la création divine qui se publie dans les actes continuels des différentes nations. Stigmatisons les secours publics et privés des différents gouvernements aux organisations publiques et privées qui n'ont d'autre but que de triompher dans leurs principes d'un nationalisme immodéré et excessif.

Sincèrement, nous recommandons surtout la prière continuelle pour la pacification de l'Europe et du monde. C'est par cette méditation quotidienne qu'on approfondira le plus le sentiment de la fraternité. Alors certainement les grâces divines, si nécessaires, ne manqueront pas. Les catholiques doivent toujours et partout souligner que

seulement la charité chrétienne, basée sur la justice chrétienne, peut résoudre les conflits les plus difficiles par les moyens pacifiques.

ALLOCUTION DU R. P. THORNING, S. J.

(*États-Unis*)

En premier lieu, permettez-moi de vous apporter les salutations et les vœux de vos coreligionnaires catholiques des États-Unis qui suivent les débats de cette Conférence du Désarmement avec grand intérêt, en l'accompagnant de leurs prières. Ils sont heureux du fait que leurs coreligionnaires, dans d'autres pays, soient activement engagés dans l'avancement de la cause de la paix mondiale, si conforme aux enseignements du christianisme et si compatible avec les exhortations du Vicaire du Christ, notre Souverain Pontife.

En second lieu, je désire exprimer ma vive sympathie à l'*Union catholique d'Études internationales* et au *Cercle Catholique* pour m'avoir accordé l'occasion d'adresser ces mots aux catholiques réunis à Genève pour cette Conférence et de leur exprimer mon très sincère désir que ma visite, qui est la première dans cette belle cité qui est le siège de la Société des Nations, sera suivie par plusieurs autres aussi agréables et aussi encourageantes.

Les orateurs qui m'ont précédé ont esquissé les nobles principes de la doctrine catholique qui s'appliquent tout spécialement au problème du désarmement. Ils ont attiré l'attention sur la mission pacifique de l'Église du Christ et ont proclamé que la justice et la charité seules forment la base solide de l'ordre international. Leurs paroles ont évoqué à nouveau le souvenir des efforts héroïques de Benoît XV en faveur de la paix et démontré que le droit moral doit être substitué à la force matérielle des armes; que les nations doivent souscrire à un accord pour la réduction réciproque et simultanée de leurs armements; que

la violence doit être remplacée par la noble institution de l'arbitrage, avec la stipulation expresse qu'une sanction soit imposée à tout État qui refuserait soit de se soumettre au tribunal d'arbitrage lorsqu'il s'agit d'une question nationale, soit d'accepter la décision de celui-ci. Un tribunal international de justice et une ligue des nations sont indispensables pour empêcher la guerre et pour assurer la paix. Voici les moyens qui sont nécessaires pour atteindre la fin désirée. Si nous ne luttons pas pour la paix en utilisant les méthodes appropriées et pratiques, nos protestations de tous genres resteront de vaines paroles.

Une réduction substantielle des armements est le deuxième pas à franchir dans l'œuvre d'organisation pacifique. Quoi que les experts puissent discuter, et quoi que les académiciens et politiciens puissent débattre, le commun public jugera de la sincérité des nations par la mesure dont elles se seront servies pour parvenir à cette réduction et limitation de leurs armements. Le public sait que les armées et les flottes ont été créées pour être employées, et qu'elles le sont éventuellement. Leur continuelle augmentation n'est qu'une provocation à la guerre. Et ceci se fait surtout sentir dans les initiatives stimulatrices d'armes de guerre toujours plus puissantes, telles que la création et la fabrication de sous-marins, de chars d'assaut, tanks, d'artillerie lourde, etc... L'histoire nous a démontré que le point culminant de ces entreprises stimulatrices était toujours la guerre et qu'à moins d'entreprendre une politique nationale arrêtant cette évolution dès son début, elle continuera jusqu'au point final marqué par l'acte ultime des hostilités.

Ceux qui croyaient dans la doctrine « d'être toujours prêts » ont fait leur expérience. Ils ont créé de grandes armées et une marine puissante. Ils ont armé leurs soldats et leurs marins avec des instruments de la plus mortelle puissance. Leurs Gouvernements respectifs leur

avaient voté d'immenses crédits, des ressources et des approvisionnements. Ils ont fait des promesses et donné des garanties. Bref, ils ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, mais ils n'avaient d'autre but que celui de préparer leurs peuples pour une guerre mondiale catastrophique. Mais qu'ont-ils à inscrire à la page de l'Avoir de l'humanité en compensation des vastes dépenses, des sacrifices et des fardeaux de toutes sortes vaillamment supportés depuis longtemps? Serait-ce atteindre à la vérité que de dire qu'ils ont mis leur politique à l'épreuve dans des conditions presque entièrement créées par eux et qu'ils ont néanmoins fait faillite? Cette faillite ne permet-elle pas de conclure qu'il est temps de tenter une politique différente? L'expérience restera-t-elle toujours l'excuse dont nous nous servons pour faire pardonner nos fautes?

Quoique en théorie tous les catholiques admettent la possibilité d'une guerre pour une cause juste, ils commencent à réaliser qu'un sérieux effort pour remplir toutes les conditions nécessaires éloignerait toujours plus les possibilités d'une guerre. Dans toute cette question de guerre et de paix réside un problème d'importance relative: on a assez fait pour tâcher de démontrer comment on peut justifier la guerre; le temps est mûr actuellement pour insister sur une organisation appropriée de la *paix*.

Les militaristes de chaque pays, les cyniques, les pessimistes, les fabricants de munitions et les réactionnaires surveillent ardemment le développement de la Conférence du Désarmement à Genève. Ils forment des vœux pour son insuccès. Ils se réjouissent des écueils et des difficultés qu'elle rencontre. Les critiques, le ridicule et le mépris assailliront ceux qui travaillent et qui luttent pour la faire aboutir. C'est le genre de persécution qui trop souvent, hélas! accompagne les efforts pour relever l'humanité. Il n'est que trop aisé de détruire, d'étouffer un effort. Tous les progrès réalisés par l'humanité ne sont obtenus que

grâce à de laborieux et lents efforts soutenus par la patience, la persévérance, la générosité et l'assistance de la grâce divine. En parvenant à surmonter tous ces obstacles, on réduira à néant toutes les critiques et on prouvera au monde entier qu'il est possible, au moyen d'accords mutuels, d'enrayer cette fièvre d'armements avant qu'il soit trop tard.

Il n'est certes pas non plus impossible de faire et de maintenir des accords mutuels élaborés d'une façon satisfaisante. En 1918, par exemple, les États-Unis et le Canada furent sur le point d'entreprendre un concours d'armements sur les Grands Lacs. Plusieurs cuirassés furent lancés de part et d'autre. Que serait-il arrivé si cette rivalité d'armements avait continué? Au lieu de 4.500 km. de frontière non gardée, vous pourriez contempler un nombre incalculable de forts, de garnisons et de canons hérissant la frontière canado-américaine. Des avions armés survoleraient le Pont International de la Paix à Niagara. Des manœuvres navales troubleraient la quiétude des flots des lacs Supérieur, Michigan, Érié, Ontario et Huron. Les montagnes de l'Ouest seraient ébranlées par les canonnades et les obus de gros calibres. Heureusement que tout ceci n'a pas eu lieu, mais que, bien au contraire, des hommes d'État sans reproche et prévoyants ont négocié l'accord Rush-Bagot démolissant les vaisseaux de guerre qui avaient été construits et promulguant que la frontière continentale entre les États-Unis et le Canada serait dorénavant démilitarisée. Depuis lors, nous avons eu, maintes fois, des divergences d'opinion avec nos voisins britanniques et canadiens, et nous avons eu parfois à déplorer des tentatives de la part des militaristes ainsi que des constructeurs de vaisseaux pour annuler cet accord, mais nos deux nations ont fait loyalement honneur à la parole donnée et, vu le manque total de préparation pour régler leurs disputes par la guerre,

elles ont réussi à les résoudre par la voie du procédé pacifique de l'arbitrage. Toutefois, lorsque l'arbitrage n'était pas le moyen adéquat, on eut recours à une Commission de Conciliation qui devait régler tout différend soumis à son jugement par un verdict unanime.

Si vous voulez bien me permettre de faire une comparaison, je pourrais dire qu'il y a entre le Canada et les États-Unis, au lieu d'une paroi d'acier, une alliance spirituelle. Au lieu d'une muraille de matérialisme, il y a une confiance dans la noblesse de l'âme. Dans un ordre d'idée plus positif, cet accord peut être comparé à la promesse animée d'un esprit splendide qui existe entre la République Argentine et le Chili, dans laquelle se trouvent ces mots: « Ces montagnes s'écrouleront plus vite en un amas de poussière que les peuples d'Argentine et du Chili ne rompront l'accord de paix qu'ils ont juré de maintenir aux pieds du Christ, le Rédempteur. » Mais le Rédempteur n'est pas seulement le Christ des Andes, il est également le Christ des Alpes, des Pyrénées et de l'Himalaya, des bords du Rhin, du Gange et du Nil. Tout notre espoir de succès réside en Lui et par Lui. *Incipiamus in nomine Domini.*

DÉCLARATION DU GROUPE BELGE

Le Bureau de l'*Union catholique d'Études internationales*, groupe belge, regrette de ne pouvoir envoyer un délégué à la conférence qui se tiendra à Genève le dimanche 7 février prochain. Pour n'être pas totalement absent de cette assemblée, il a décidé de vous envoyer cette lettre qui exprime sa pensée à l'occasion de la Conférence sur la limitation et la réduction des armements. Il souhaiterait qu'il en soit donné lecture au cours de la réunion projetée.

Le Bureau du groupe belge, croyant exprimer l'avis de la plupart des catholiques du pays, se déclare fortement et fermement attaché à la paix; et d'autant plus que la

nation à laquelle il appartient a connu la guerre et son cortège de misères de toute nature. Il désire mettre tout en œuvre pour éviter ce que le Pape Pie XI appelait récemment « un crime et une folie ». Or, il apparaît que la meilleure sauvegarde de la paix est avant tout le développement des convictions chrétiennes. Déjà, pour atteindre ce but, et plus spécialement pour contribuer au rapprochement des peuples, qui n'est qu'une forme de la charité, les diverses œuvres d'action catholique en Belgique ont multiplié leurs efforts en votant récemment des résolutions, en mettant sur pied des pétitionnements, persuadés de répondre ainsi fidèlement aux vœux du Souverain Pontife.

Par ailleurs, et d'un point de vue plus humain, le groupe belge ne pense pas que le recours aux armements soit la façon la plus efficace de protéger la paix; il ne croit pas davantage que le désarmement sans sécurité soit de nature à satisfaire aux aspirations pacifiques des peuples puisque, si l'incertitude et l'inquiétude devaient remplacer les armements, les peuples ne jouiraient pas de la vraie paix. Celle-ci, en effet, pour être féconde, doit pouvoir s'abriter non derrière les armes, mais derrière les institutions internationales réglant l'arbitrage sur des bases stables, capables de sauvegarder la sécurité et la tranquillité dans l'ordre.

Le groupe se plaît à constater que l'esprit de paix n'a cessé en Belgique d'être vivace dans toutes les régions du pays et dans toutes les couches de la population. C'est pourquoi il espère que l'opinion publique obtiendra la légitime satisfaction de ses souhaits en voyant la Conférence du Désarmement aboutir à des résultats positifs.

Pour le Bureau:

Le Secrétaire: (Signé) HOYIOIS

Le Président: CARTON DE WIART

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

74-75. <i>Albert de Mun et l'organisation ouvrière</i> . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
76. <i>Nos errements agricoles</i> . . .	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
77-78. <i>Albert de Mun et la législation sociale</i> . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
*79-80. <i>Microbiologie et maladies contagieuses</i> . . .	Dr J.-A. BAUDOUIN
*81-82. <i>L'instruction obligatoire n'est pas nécessaire</i> . . .	R. P. Hermas LALANDE, S. J.
*83. <i>L'Organisation ouvrière</i> . . .	Abbé Edmour HÉBERT
*84. <i>Autour de l'Encyclopédie « Rerum novarum »</i> . . .	E. S. P.
85. <i>L'Aide aux colons</i> . . .	M. L'HEUREUX
86. <i>Le Problème social et sa solution</i> . . .	Abbé Edmour HÉBERT
87. <i>Les Semaines sociales</i> . . .	E. S. P.
88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i> . . .	Alfred CHARPENTIER
90. <i>Vers le peuple</i> . . .	Guy VANIER
91. <i>L'Action sociale</i> . . .	Antonio PERRAULT
92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique</i> . . .	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. <i>Programme d'action sociale</i> . . .	Edouard MONTPETIT
95. <i>Les Parents, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec l'école</i> . . .	Abbé Ad. SABOURIN
96. <i>L'Organisation professionnelle</i> . . .	Mgr L.-A. PÂQUET
97. <i>Syndicats patronaux</i> . . .	Abbé Emile CLOUTIER
98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada</i> . . .	XXX
99. <i>L'Aspect économique du problème industriel</i> . . .	Edmond CLOUTIER
100. <i>Le Salaire</i> . . .	Abbé Edmour HÉBERT
*101. <i>Nos Pêcheries</i> . . .	Fabien BUGRAUD
102. <i>La Question des chemins de fer</i> . . .	XXX
103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i> . . .	Wilfrid GUÉRIN
104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle</i> . . .	Alfred CHARPENTIER
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i> . . .	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires</i> . . .	E. S. P.
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i> . . .	Mgr Eugène LAPOINTE
108. <i>La Gaspésie</i> . . .	J. W.
109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France</i> . . .	R. P. DONGCEUR, S. J.
110. <i>La Société catholique de Protection</i> . . .	E. S. P.
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i> . . .	Olivier CARIGNAN
112. <i>Le Charbon au Canada</i> . . .	Paul CHARTIER, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i> . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i> . . .	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. <i>Dans les chantiers</i> . . .	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. <i>La Mortalité infantile</i> . . .	Dr Joseph GAUVREAU
119. <i>La Tuberculose</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. <i>Le Chômage</i> . . .	Gérard TREMBLAY
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i> . . .	R. P. Léo BOISMENU, P. S. S.
*123. <i>Le Canada minier</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. <i>Le Patriotisme</i> . . .	S. G. Mgr LAFLECHE
125. <i>L'Apprentissage</i> . . .	E. S. P.
126-127. <i>Notre problème agricole</i> . . .	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. <i>L'Art ménager</i> . . .	Abbé Arn. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien</i> . . .	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France</i> . . .	Georges BOUCHARD
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i> . . .	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. <i>Vers l'émancipation économique</i> . . .	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i> . . .	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i> . . .	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le Logement et la santé</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
*140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles</i> . . .	R. P. Julien SENAY, S. J.
142. <i>L'Education de la Justice</i> . . .	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionisme ou Réglementation</i> . . .	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i> . . .	Max. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Education</i> . . .	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui</i> . . .	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français</i> . . .	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
149-150. <i>La Pulpe et le papier</i> . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé</i> . . .	Alfred CHARPENTIER
*152-153. <i>L'Alcoolisme et l'individu</i> . . .	Dr Louis-Philippe ROY
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i> . . .	Antonio PERRAULT
155. <i>L'Effort économique de notre race</i> . . .	Rodolphe LAPLANTE

Decidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

156-157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les petites industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	Gérard TREMBLAY
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	R. P. STANISLAS, P.T.R.S. V.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	E. S. P.
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Abbé Arthur MAHEUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Albert RIOUX
171. <i>La Crise protestante</i>	Oscar HAMEL
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	PÉNINSULAIRE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	L.-G. HOGUE
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Schelpé, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Mme W. RAYMOND
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	E. S. P.
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	Wilfrid GUÉRIN
193. <i>Nos Orphelins</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	SEUR ALLAIRE, etc.
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. S. Pie XI
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	S. G. Mgr ROSS
198. <i>Pour nos Enfants</i>	XXX
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	SEUR MARIE-HADELIN, etc.
200. <i>Pour le bon Journal</i>	XXX
201. <i>Le Sens catholique</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
204-205. <i>Instruction ou Éducation</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
206. <i>En Russie soviétique</i>	Edras MINVILLE
207-208. <i>Manuel antibolchévique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	E. S. P.
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	Antonio PERRAULT
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	S. S. Pie XI
213. <i>L'État et la morale publique</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
214-215. <i>L'État et le mariage</i>	Léo PELLAND
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	Juge C.-E. DORION
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i>	E. S. P.
221. <i>Pour la Paix</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

Abonnement: \$1.50 par an

IMPRIMERIE DU MESSAGE, MONTRÉAL

BNQ



C 000 092 648

92648